



Bulletin communal

Numéro 92

Novembre 2023

Commune de Châtonnaye

Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale du 12.12.2023	1
Message du Conseil communal	2
Procès-verbal de l'assemblée communale du 16.05.2023	3-9
Budget 2024	10-11
Informations officielles	12
Activités du Conseil Communal	13
Police des constructions	14-15
Annonces des sociétés locales	15-19
Informations diverses	20-21
Divers	22-26

ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Châtonnaye sont convoqué-es en assemblée communale ordinaire :

le 12 décembre 2023, à 20h00

à la salle A de Nucalis

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023
2. Budget 2024
 - présentation
 - préavis de la commission financière
 - approbation
3. Crédit d'investissements : Rénovation du cimetière
 - présentation
 - préavis de la commission financière
 - approbation
4. Fusion : information
5. Divers

Le Conseil communal

Les documents relatifs aux objets soumis à l'Assemblée communale sont disponibles sur notre site www.chatonnaye.ch et au bureau communal



Message du Conseil communal

Voici venu le temps de la grisaille et de l'heure d'hiver. Heureusement que les couleurs d'automne sont là pour nous donner un peu de baume au cœur.

Cela me fait penser aux finances communales. Les prévisions budgétaires pour 2024 annoncent un déficit important. Les charges liées au niveau de l'enseignement, de la santé et du social sont en nette augmentation (+ 220'000.- par rapport au budget 2023). Ceci est une conséquence directe du développement de notre district avec la construction d'un nouvel EMS à Siviriez qui devrait être finalisée en juin 2024, le subventionnement de 54 places supplémentaires en crèche, l'exploitation d'Epicentre sans parler du Cycle d'orientation de la Glâne avec plus de 1'000 élèves.

Mais ne dit-on pas après la pluie vient le beau temps ? Les années précédentes nous l'ont démontré avec des comptes bénéficiaires. Nous comptons sur de bonnes rentrées fiscales pour amoindrir la perte planifiée.

Au niveau communal, le projet « Avenir centre du village » arrive à bout touchant et le groupe de travail sera prochainement en mesure de vous présenter le fruit de leurs réflexions.

En ce qui concerne l'étude de fusion entre Châtonnaye et Torny, le processus suit son cours. Accompagnés par Mme Micheline Guerry de l'Association des Communes Fribourgeoises, les conseillers communaux procèdent à un inventaire et à une analyse de toutes les données, le but étant de simuler l'éventuelle future commune de manière que les citoyennes et citoyens puissent voter en connaissance de cause.

Le concept Senior+ arrive à bout touchant. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation en participant aux rencontres organisées en collaboration avec Torny et Villaz.

L'assainissement de l'éclairage public est en cours de finalisation. Le LED permet de réduire la luminosité entre 23h00 et 5h30 de 50% aux endroits stratégiques (passages piétons, ronds-points, carrefours) et la maintenir à 10% sur les axes principaux et dans les quartiers.

Par ailleurs, le conseil communal est en attente d'une décision du Service des ponts et chaussées pour réduire la limitation de vitesse sur les tronçons de la Route de Payerne (à 60 au lieu de 70) et sur la Route de Fribourg (à 50 au lieu de 60).

Nous vous recommandons vivement de télécharger la nouvelle application IGlâne sur votre téléphone portable. Ainsi, vous aurez la possibilité de recevoir des notifications et d'être informés rapidement de l'actualité de votre commune et du district. A vous de choisir ce qui vous intéresse parmi les Associations de la Glâne (AGR, CO, Epicentre, RSG, Office du Tourisme), la préfecture et les communes.

Toujours en cours de traitement, nous vous tiendrons au courant de l'évolution des dossiers ouverts relatifs au PAD Pré Terrapon, à l'antenne 5G ainsi qu'à la fibre optique pour laquelle vous avez été conviés à une séance d'information le 28.11.2023.

A venir prochainement, une demande d'investissement de Frs 80'000.- pour le réaménagement du cimetière, la cyber administration et un projet d'accueil extra-scolaire durant les vacances..

En cette période particulière, nous espérons que la nature se parera d'un beau duvet blanc, que les flocons de neige étincelants raviront petits et grands, que les lumières scintillantes égayeront vos intérieurs et que la magie de Noël ravira vos cœurs.



Loyeux Noël et belles fêtes de fin d'année à tous



Au nom du Conseil communal

Sandrine Goumaz - Syndique



Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023

M. le Syndic Bernard Sansonnens salue cordialement les personnes présentes et souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire communale : Corinne Pasche, entrée en fonction le 01.05.2023, en remplacement de Marie-Claude Seydoux. Après 18 ans au service de la Commune, Mme Seydoux a choisi une nouvelle orientation professionnelle et elle est remerciée pour son engagement émérite durant toutes ces années, sous les législatures de 4 Syndics, Pierre-André Page, Michel Emmenegger, Arnoldo Lardi et Bernard Sansonnens.

Il indique que l'assemblée du jour est essentiellement consacrée à :

- l'approbation des comptes 2022, qui se clôturent par un résultat positif inattendu; cependant la situation reste incertaine, notamment au niveau des charges liées mais également concernant des futurs projets et l'état du patrimoine immobilier qui nécessiteront des investissements importants.
- l'étude d'une fusion avec Tornay qui fait suite au sondage favorable
- des sujets divers comme le PRU (Point de Rencontre d'Urgence), le PDR (Plan Directeur Régional) et la Fête Nationale.

Le Conseil communal a eu l'occasion d'assister à de nombreuses manifestations sportives et culturelles organisées par les sociétés locales : il en ressort une belle vitalité au sein du village et des excellents résultats de la part des jeunes participants.

En avril dernier, M. Jean-Marc Nicod, archiviste de la Commune de Valbroye, a donné une conférence sur les secrets du Vallon de Rio de Marnand, la grotte de Sarasin, les sculptures de Raymond Page et le sentier de Corvet.

M. le Syndic confirme que cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 18 du 5 mai 2023, par avis tout-ménage (bulletin communal), par affichage au pilier public et sur le site www.chatonnaye.ch.

Les membres du Conseil communal présents :

Bernard Sansonnens, syndic
Sandrine Goumaz, vice-syndique
Jean-Paul Rey, Jacques Maradan, Philippe Bertone, Eric Demierre et Guy Vulliemin
Sabrina Papaux, caissière communale
Corinne Pasche, secrétaire communale (procès-verbal).

Sans remarque, M. le Syndic déclare l'assemblée valable et ouvre les débats conformément au Tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - comptes de résultats
 - comptes d'investissements
 - rapport de l'organe de contrôle
 - préavis de la commission financière : approbation
3. Fusion : information
4. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Didier Vaucher et Jacques Pittet qui comptent la présence de 31 citoyennes et citoyens (majorité absolue 16).

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022 a été publié dans le bulletin communal et sur le site www.chatonnaye.ch. Il n'est donc pas lu.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2022

2.1. Comptes de fonctionnement

Philippe Bertone, responsable des finances, présente les comptes 2022 et apporte les précisions suivantes:

Les comptes 2022 présentent un bénéfice de CHF 203'109.- alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 129'560.-.

Cette nette amélioration est principalement due à :

- Impôts sur la fortune et droits de mutation : CHF 116'000.-
- CSPI - Vente d'un tonne-pompe amortie à 100% : CHF 39'000.-
- GAGN : Répartition des infrastructures non définies à la création du GAGN donc toujours comptabilisées au bilan, dans les actifs immobilisés
- Autres produits extraordinaires : essentiellement dus au peu de charges concernant les eaux usées
- AES : Bénéfice de CHF 15'000.-

	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	452 549,00	199 692,00	425 918,00	180 888,00
Ordre public	140 561,00	101 566,00	79 253,00	39 725,00
Enseignement et formation	1 323 374,00	169 655,00	1 319 691,00	117 672,00
Culte, culture et loisirs	33 487,00	834,00	37 299,00	834,00
Santé	385 688,00	3 399,00	386 564,00	4 000,00
Affaires sociales	413 723,00	8 226,00	419 284,00	11 000,00
Transports et communications	157 851,00	13 672,00	153 678,00	14 086,00
Protection environnement et aménagement du territoire	607 885,00	552 087,00	630 425,00	581 657,00
Economie publique	15 875,00	2 688,00	15 705,00	349,00
Finances et impôts	98 728,00	2 781 010,00	96 357,00	2 484 405,00
Total	3 629 720,00	3 832'830,00	3 564 175,00	3 434 615,00
Résultat		203 109,00	129 560,00	

Ci-dessous, les différences entre le budget et les comptes expliquées par centre de coût :

Administration :

Augmentation des charges :

- Dépenses eau et énergie (canicule 2022 et inflation des coûts)
- Charges concernant la maintenance informatique
- Frais de poursuites dus aux encaissements d'impôts (augmentation du nombre de contribuables débiteurs)
- Augmentation du loyer pot commun

Diminution des charges :

- Frais d'entretien

Ordre public :

Principalement charges liées

Augmentation des charges : CSPI Glâne nord – vente du tonne-pompe, CHF 39'000.-

Diminution des charges : principalement grâce à la diminution des curatelles

Enseignement et formation :

Principalement charges liées

Augmentation des charges :

- Local jeunesse : changement des stores, CHF 4'500.-

Diminution des charges :

- Ecoles, conservatoire, écoles spécialisées et formation professionnelle

- AES : la réserve a permis de diminuer les frais de repas et adapter les salaires des encadrants

Culte, culture et loisirs :

Augmentation des charges : subvention principalement liée au parrainage du Tour de Romandie

Diminution des charges : entretien du terrain sport (en cause : la canicule)

Santé :

Ambulances et frais ambulatoires : charges liées

Augmentation des charges :

EMS: Sous-effectifs lors de la période du COVID

Prévoyance sociale :

Augmentation des charges :

- Subventions petite enfance (supplément pour revenus modestes)

- Nouvelle crèche à Berlens - pas prévue

Diminution des charges :

- Instituts spécialisés : réévaluation de l'administration

Transports et communication :

Augmentation des charges : principalement due à des frais non budgétés :

- Carburant et impôts du nouveau tracteur : difficulté à prévoir les coûts d'un véhicule dont l'achat est récent

- Programmation pour extinction des lampadaires de nuit : CHF 4'000.-

Différence compensée par l'absence de location d'une balayeuse

Protection de l'environnement :

Augmentation des charges :

- Achats d'un colombarium pour le cimetière

- Honoraires urbanismes (PAD : besoin du conseil d'une avocate et d'un urbaniste)

Diminution des charges:

- Déchets : diminution des frais d'achat relatifs au petit matériel, frais de déplacement et frais de ramassage

Economie publique :

Réserve créée lors de l'ouragan LOTHAR : CHF 21'504.-, dissoute et attribuée à la facture de la Corporation Glâne-Farzin : CHF 2'400.-

Finances et impôts :

Diminution des charges :

Impôts sur la fortune, droit de mutation, gains immobiliers (difficilement prévisibles car très variables)

Le nouveau programme MCH2 permet une comparaison avec les autres communes. Les ratios calculés et les valeurs cibles transmises par le Canton nous laissent conclure que la commune a trop d'endettement et devrait faire davantage d'investissements pour contrebalancer les amortissements annuels.

La parole est donnée à l'assemblée :

Jacques Pittet : Que signifie un taux d'endettement net mauvais ?

Philippe Bertone indique que « mauvais » provient de l'analyse de l'Etat dû au ratio entre revenus/avoirs et actifs/passifs. Le ratio du taux d'endettement net des communes fribourgeoises est de 273.28 % en 2022. Selon l'ordonnance sur les finances communales (art. 19 al.1 OFCo), si le taux d'endettement net dépasse 200%, le degré d'autofinancement moyen des 5 dernières années doit atteindre au minimum 80%. A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximum de 5 ans. Pour 2022, le degré d'autofinancement est de 675 %. Le calcul n'a pas été fait pour les années précédentes mais il serait intéressant de suivre cet indicateur avec attention ces prochaines années.

Roland Rey : Dépense de CHF 800.- pour le Tour de Romandie, qu'en est-il de récompenser les prouesses des jeunes du village (musique, gym). Ont-ils reçu un cadeau ?

Jacques Maradan répond que la Commune a été sollicitée par les Communes de la Glâne pour sponsoriser le Tour de Romandie et Bernard Sansonnens ajoute que les jeunes ont été invités au souper de la Commune

Roland Rey estime que c'est insuffisant

M. Sansonnens justifie que c'était une 1ère et que le Conseil estimait mieux de faire participer les jeunes à un souper que de leur offrir une récompense. Jean-Paul Rey ajoute que la Commune participe déjà aux frais de formation des différentes sociétés.

David Fähndrich: ne comprend pas le rapport entre le degré d'autofinancement de 675%, et le taux d'endettement de 273% Le taux d'endettement renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%.

Jean-Paul Rey précise que la somme des amortissements annuels devrait être au minimum réinvestie chaque année afin d'éviter des écarts importants sur les comptes.

Vincent Rey propose d'attendre l'an prochain : l'exercice comptable 2022 est le premier exercice complet avec le nouveau programme comptable, donc les chiffres sont difficilement comparables.

Philippe Bertone ajoute qu'avec le MCH1, les amortissements étaient effectués selon notre volonté (infrastructures amorties à Frs 1.-). Le MCH2 ne permet plus la possibilité de faire ces réserves puisque les amortissements doivent respecter des valeurs imposées par le Canton.

Georges Fleury : Quelle est la dette cantonale moyenne en comparaison de notre dette de CHF 7'053.- /habitant ?

Philippe Bertone indique que la dette moyenne par habitant se situe entre CHF 1'000.- et CHF 1500.-. Pour Châtonnaye, elle s'élève à CHF 6'470.- (5,5 millions emprunt / 850 habitants).

2.2 Comptes des investissements (clôturés)

	Comptes 2022	Recettes 2022	Budget 2022
Achat équipement halle	12'719.20		12'000.00
Panneaux solaires Nucalis	46'414.00		45'000.00
Eclairage public (changement sodium)	10'425.35		10'000.00
Taxes de raccordement au réseau		500.00	
Total	69'558.55	500.00	67'000.00

Philippe Bertone remercie Sabrina Papaux qui fait un excellent travail. Le nouveau programme comptable MCH2 lui a imposé de nombreuses heures supplémentaires et M. Bertone lui est très reconnaissant pour sa grande disponibilité.

Bernard Sansonnens précise que Mme Papaux est engagée à 60% pour Châtonnaye et, depuis le 01.04.23, à 40% pour Torny. Cette double collaboration pourrait être très favorable en cas de fusion.

2.3 Rapport de l'organe de contrôle

M. le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gobet Marc SA.

MM. Mathieu Castella et Marc Gobet ont effectué l'audit des comptes 2022. La fiduciaire atteste l'exactitude des comptes 2022, conformes aux lois en vigueur, et recommande de les approuver.

2.4 Préavis de la commission financière

M. Laurent Knoepfli, secrétaire de la commission financière, confirme que la commission s'est réunie le 09.05.23 afin d'examiner les comptes en présence de Philippe Bertone, Sabrina Papaux, M. le Syndic, Mme et MM. les Conseillers communaux à l'exception de Jacques Maradan, excusé.

Les comptes relèvent un bénéfice exceptionnel de CHF 203'109.- en lieu et place du déficit budgété, soit une différence approx. de CHF 330'000.-

Le résultat, meilleur que prévu, s'explique par des charges plus basses en matière de formation, un budget pessimiste en matière de rentrées d'impôts - notamment par rapport à l'impôt sur la fortune, la vente de matériel du CSPI et la possibilité de créer un revenu venant des eaux usées.

Il relève le mauvais taux d'endettement et le faible taux d'investissement et ajoute que le Conseil prend la situation au sérieux et va rectifier la situation lors du prochain budget.

Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que c'est le 1^{er} exercice avec le nouveau programme comptable MCH2, la comparaison sera possible pour les exercices futurs.

Les investissements proposés par l'Assemblée pour l'exercice 2022 ont tous été réalisés et donnent un résultat positif par rapport au budget.

Toutes les précisions demandées par les membres de la commission ont pu être données de façon convaincante. La commission salue ce bon résultat et suggère au Conseil communal de réfléchir à la façon d'utiliser ce montant notamment pour remédier au manque d'investissement relevé plus haut.

Le préavis de la commission financière est favorable à l'acceptation des comptes de fonctionnement et des investissements.

La Commission financière remercie Mme Papaux, le Conseil Communal et les conseillers communaux pour leur excellent travail.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2022 sont acceptés à l'unanimité.

3. Fusion : information

3.1 Présentation du projet :

A. Objectifs

Bénéficier des mêmes prestations et être traités sur un pied d'égalité, évitant une concurrence entre commune

Planifier l'avenir et se profiler sur des projets régionaux (halles de sport, crèche, ...)

Étape avant une éventuelle fusion avec d'autres communes

B. Organisation des travaux

- 1 comité de pilotage composé des 2 syndics, une secrétaire (Stéphanie Jan, secrétaire communale de Tornay) et 1 mandat d'accompagnement (Mme Guerry Berchier, directrice ACF)

- 6 Groupe de travail avec mission de couvrir toutes les activités communales

C. Procédure (inventaire par groupe de travail et analyse des besoins et projection en vue de la fusion) But : permettre aux citoyens de voter en connaissance de cause

D. Calendrier : planification jusqu'au 01.01.2026 date de fusion officielle si le vote est accepté

E. Communication (flyers, bulletins communaux, tout-ménage, site internet)

Questions :

M. Roland Rey demande si toutes ces heures pour l'étude du projet sont bénévoles.

Bernard Sansonnens lui indique que le budget prévu se monte à Frs 10'000.-/commune, soit env. CHF 1.-/habitant. Le forfait par séance est fixé à CHF 35.-/heure non compris dans le mandat de conseiller communal.

4. Divers

4.1 PRU : Point de rencontre d'urgence

En cas de catastrophe, d'événements majeurs ou de pénurie énergétique, la population doit pouvoir s'abriter momentanément, s'informer, recevoir les premiers secours médicaux, obtenir une quantité limitée d'électricité, de l'eau potable et de la nourriture.

Point de rencontre prévu pour la Commune de Châtonnaye : l'Administration communale

Une radio Polycom pour la liaison avec l'organe cantonal est fournie.

L'achat d'un groupe électrogène de secours est fortement conseillé

Le dispositif est en phase de mise en place. Un exercice test aura lieu le 30.08.2023

La protection de la population réunit 5 partenaires fondamentaux :

La police, les sapeurs-pompiers, les services sanitaires, la protection civile, les services techniques publics ou privés

De plus amples renseignements peuvent être obtenus sur le site www.pointrencontreurgence.ch ou en envoyant vos questions par e-mail : viequotidienne@fr.ch

Questions

Mme Vreni Fleury demande qui chapeaute ce concept ?

Bernard Sansonnens lui répond que ce sont la Confédération et les cantons par l'intermédiaire du Service sécurité affaires militaires et protection de la population.

4.2 Plan directeur régional de la Glâne

Philippe Bertone fait le point de situation

Consultation publique du 12.05 au 12.07.2023

Séance d'information publique : 23.05.23 à l'Hôtel de Ville de Romont

Les objectifs à atteindre d'ici à 2040 concernent :

Urbanisation

Zones d'activités

Tourisme

Mobilité

Développement durable

4.3 Fête du 1^{er} août – Châtonnaye 2023

Organisée cette année, selon le tournus, par la Commune de Châtonnaye

Organisation : Jacques Maradan et l'USL

Une assiette sera offerte à chaque personne présente au tarif unique de CHF 5.-.

Les orateurs seront les 3 Présidents de Jeunesse (Châtonnaye, Middel, Torny-le-Grand) qui s'exprimeront sur la question « Que représente pour vous le 1^{er} août en 2023 et quels sont les défis prioritaires à relever ? »

Question :

Vincent Rey : le lieu est-il défini ?

Jacques Maradan lui indique que la manifestation se déroulera devant la salle communale en cas de beau temps. L'emplacement du feu est prévu sur la parcelle Pré Terrapon

Vincent Rey : Quelle est la situation du PAD Pré Terrapon ?

Philippe Bertone indique que le projet du PAD Pré Terrapon a été refusé par le Conseil Communal et renvoyé à la DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement)

Le promoteur a droit au recours mais nous n'avons à ce jour pas reçu de réponse. Le calendrier dépend de la décision du canton.

Carmen Gremaud : pourquoi le Conseil a-t-il refusé le projet ?

Philippe Bertone lui indique que le projet a été refusé pour 2 raisons :

1. La zone paysagère entre la partie ancienne et la partie constructible n'était pas garantie
2. Le Conseil n'était pas convaincu que le projet s'intègre avec le village (toits plats et nombre de bâtiments importants = pas d'harmonie avec le village)

Michel Emmenegger : Quelle quantité d'électricité est produite par les panneaux solaires installés sur le toit de la salle Nucalis ?

Eric Demierre informe que le nombre de panneaux posés correspond à la consommation annuelle prévue, soit 25'000kw. Installés en juillet dernier, la production de ces panneaux s'élève actuellement à 12'000 kw.

M. Roland Rey : le bâtiment sera-t-il autonome ?

Jacques Maradan indique que la pose de panneaux solaires sur le toit d'une école est intéressante au vu du besoin en énergie durant la journée, le bâtiment est cependant inutilisé durant les vacances d'été.

Eric Demierre ajoute que les premiers chiffres seront obtenus en août et qu'à ce moment-là, il pourra être envisageable d'ajouter des panneaux si besoin. Il précise qu'en cas de sous-consommation, le surplus part dans le réseau et la Commune récupère 15ct /Kw.

Jacques Pittet : avez-vous envisagé une baisse d'impôts étant donné les bénéfices accumulés depuis plusieurs années ?

Philippe Bertone relève que l'an dernier, les comptes étaient négatifs. Avec l'introduction du nouveau plan comptable, il est difficile de se projeter. Il conseille de conserver un peu de marge de manœuvre et juge inutile de baisser les impôts une année pour les augmenter l'année suivante.

Jacques Pittet souhaite qu'une étude soit faite car il n'y a, à sa connaissance, pas de grands projets envisagés.

Sandrine Goumaz informe que de grands projets sont prévus au niveau du district (nouvelles constructions et développement de Romont, crèches à Romont et à Mézières, home de Siviriez, extension du home de Billens). De plus, le taux d'imposition de Torny est plus élevé et, dans le cadre d'une fusion, il est préférable d'avoir un taux d'imposition de même niveau.

Philippe Bertone ajoute qu'un excédent de revenu permet d'améliorer la situation mais il garantit que le Conseil va étudier la proposition.

Bernard Sansonnens attire l'attention sur le fait que les charges liées vont augmenter et que l'embellie actuelle ne va peut-être pas durer.

Jacques Pittet : demande que la page non imprimée de la facture d'impôts soit utilisée pour imprimer un bulletin sans montant défini.

Sabrina Papaux lui indique que le programme informatique ne le permet pas.

David Fähndrich : quelle est la marge de manœuvre de la Commune concernant les transports publics sur la ligne de bus, pas toujours bien desservie.

Jean-Paul Rey, membre du comité pour le district, lui indique que le nouvel horaire est actuellement en consultation et prie les habitants de transmettre à la Commune toute incohérence ou proposition.

Jacques Maradan indique qu'un projet de musée d'importance régionale à Middes, permettra certainement d'améliorer le réseau de transports publics s'il est réalisé.

Vreni Fleury a reçu, en 2021, un courrier confirmant la réception de son opposition au projet d'antenne 5G. Depuis, elle n'a pas de nouvelle.

Jean-Paul Rey l'informe que les oppositions suivent le dossier. Comme il y a eu un préavis négatif de la part du service des forêts (suite à l'omission de Swisscom de faire une demande de dérogation relative à la limite des forêts), la procédure a nécessité une remise à l'enquête publique effectuée au printemps 2023. Les oppositions vont être traitées prochainement par le Canton et la Préfecture.

Vreni Fleury : pourquoi le projet n'a jamais figuré dans l'ordre du jour de l'assemblée communale ?

Bernard Sansonnens lui assure que le Conseil a donné officiellement sa motivation devant l'Assemblée de Commune et que le projet figurait dans les « Divers » de l'ordre du jour. Il assure que le Conseil a réagi sur le projet en indiquant qu'une antenne sur la halle Mauron aurait été plus nocive pour la population.

Jacques Maradan ajoute que, suite à une décision du TF en rapport à l'implantation d'une antenne 5G, tous les dossiers ont été bloqués, en attendant que le TF statue sur une de ces oppositions. Le TF a récemment décidé qu'un de ces projets était conforme et a mis en place une jurisprudence. Ces dossiers vont donc peu à peu se concrétiser.

Georges Fleury : pourquoi le projet a-t-il été remis à l'enquête ?

Bernard Sansonnens lui indique que c'est à cause des oppositions qui font suite à l'oubli de la demande de dérogation.

Georges Fleury regrette que les opposants n'aient pas été informés du suivi du projet

Jean-Paul Rey informe qu'il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais de la mise en conformité d'une demande en cours. Il répète que les oppositions sont toujours valables et suivent le dossier.

La parole n'est plus demandée. M le Syndic remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et pour les prises de décisions et invite chacune et chacun au verre de l'amitié offert au Restaurant de la Croix Blanche.

L'assemblée se termine à 21h15.

Le Syndic

Bernard Sansonnens

La Secrétaire communale

Corinne Pasche

I-GLANE

La Glâne se dote d'un nouvel outil de communication : iGlâne

Sous l'égide de l'Association Glâne Région (AGR), la préfecture, les communes et autres institutions glânoises, disposent à présent d'un nouveau canal de communication à travers l'application iGlâne.

IGlâne pourra être utilisée dans les situations d'urgence, mais pas seulement, car elle permet également d'informer plus largement la population sur les activités d'intérêt général et/ou sur la vie des sociétés locales.

Nous vous invitons à télécharger l'application dès à présent en cliquant sur les icônes ci-dessous :



BUDGET 2024

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	452 548.80	199 692.20	442 335.52	189 618.50	486 388.29	195 598.50
Législatif et exécutif	74 074.91	0.00	74 122.23	0.00	80 897.23	0.00
Service généraux	378 473.89	199 692.20	368 213.29	189 618.50	405 491.06	195 598.50
Ordre, sécurité publics, défense	140 561.30	101 565.90	103 064.78	37 724.60	113 287.20	44 100.00
Questions juridiques	32 237.05	4 122.00	46 953.55	3 900.00	56 070.40	3 900.00
Service du feu	105 875.20	97 443.90	52 973.78	33 824.60	53 800.00	40 200.00
Défense	2 449.05	0.00	3 137.45	0.00	3 416.80	0.00
Formation	1 323 373.68	169 655.09	1 396 099.43	138 872.59	1 496 899.10	160 203.04
Scolarité obligatoires	1 199 241.68	169 655.09	1 267 897.03	138 872.59	1 357 985.25	160 203.04
Ecoles spécialisées	116 472.90	0.00	119 202.40	0.00	129 913.85	0.00
Formation professionnelle initiale	7 659.10	0.00	9 000.00	0.00	9 000.00	0.00
Culture, sport et loisirs	33 486.97	834.00	42 813.74	834.00	40 245.54	834.00
Culture, autres	10 531.50	0.00	18 250.00	0.00	14 052.00	0.00
Médias	0.00	0.00	0.00	0.00	81.00	0.00
Sport et loisirs	22 955.47	834.00	24 563.74	834.00	26 112.54	834.00
Santé	385 688.00	3 399.00	419 721.90	4 000.00	427 367.95	4 000.00
Hôpitaux, EMS	260 121.90	0.00	273 964.65	0.00	299 529.25	0.00
Soins ambulatoires	120 438.25	0.00	139 757.25	0.00	121 838.70	0.00
Prévention	5 127.85	3 399.00	6 000.00	4 000.00	6 000.00	4 000.00
Prévoyances sociale	413 722.65	8 226.20	432 165.00	11 000.00	523 273.50	11 020.00
Invalidité	234 309.10	0.00	239 987.50	0.00	252 561.15	0.00
Vieillesse et survivants	3 806.65	1 006.20	3 000.00	1 000.00	7 190.55	1 020.00
Famille et jeunesse	87 451.95	7 220.00	96 266.45	10 000.00	111 611.05	10 000.00
Chômage	14 722.00	0.00	16 100.00	0.00	16 354.00	0.00
Aide sociale et domaine de l'asile	73 432.95	0.00	76 811.05	0.00	135 556.75	0.00

	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Trafic et télécommunications	157 851.06	13 671.98	161 137.40	14 085.83	187 527.43	14 085.82
Circulation routière	106 718.06	13 671.98	107 140.40	0.00	130 847.43	14 085.82
Transports publics	51 133.00	0.00	53 997.00	0.00	56 680.00	0.00
Protection environnement et aménagement du territoire	607 884.78	552 087.43	671 579.92	610 384.69	682 817.05	617 613.29
Approvisionnement en eau	117 277.54	117 227.54	131 344.87	131 344.87	135 831.92	135 831.92
Traitement des eaux usées	197 560.87	197 560.87	207 115.76	207 115.76	208 692.76	208 692.76
Gestion des déchets	222 180.11	211 185.31	261 725.01	246 263.35	266 263.13	247 627.90
Aménagements	36 408.62	23 984.83	41 345.94	23 984.83	41 488.00	23 984.83
Lutte contre pollution environnement	2 331.20	0.00	2 170.00	0.00	2 170.00	0.00
Protection de l'environnement	12 475.24	2 128.88	11 905.59	0.00	14 333.59	1 475.88
Aménagement du territoire	19 651.20	0.00	15 972.75	1 675.88	14 037.65	0.00
Economique publique	15 874.90	2 688.00	9 800.80	349.00	11 775.65	349.00
Agriculture	1 238.00	238.00	1 300.00	300.00	1 300.00	300.00
Sylviculture	2 824.50	2 450.00	2 600.00	49.00	2 600.00	49.00
Tourisme	11 812.40	0.00	5 900.80	0.00	7 439.65	0.00
Industrie et artisanat	0.00	0.00	0.00	0.00	436.00	0.00
Finances et impôts	98 728.22	2 781 009.92	98 155.85	2 605 478.15	119 761.00	2 800 067.50
Impôts	6 141.55	2 249 301.81	5 200.00	2 140 346.00	5 000.00	2 277 246.00
Péréquation financière intercom.	0.00	311 636.00		291 484.00	0.00	302 321.00
Part aux recettes sans affectations	1 661.10	66 442.50	2 000.00	65 733.15	2 000.00	70 222.00
Administration fortune et dette	90 925.57	31 327.99	90 955.85	28 315.00	112 761.00	30 810.00
Redistribution	0.00	302.05	0.00	100.00	0.00	300.00
Postes non ventilables	0.00	121 999.57	0.00	79 500.00	0.00	119 168.50
Total	3 629 720.36	3 832 829.72	3 776 874.34	3 612 347.36	4 089 342.71	3 847 871.15
Excédent / Perte		203 109.36	164 526.98		241 471.56	

Les détails du budget sont disponibles sur notre site internet www.chatonnaye.ch. ou au bureau communal

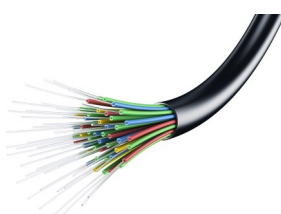
Demande d'investissement pour le réaménagement du cimetière

Suite à la désaffectation d'un certain nombre de tombes et aux nombreux problèmes de propreté rencontrés avec l'étang, le conseil communal vous demande un investissement de frs 80'000.- pour le réaménagement du cimetière.

Cette offre comprend le remplacement de l'étang par une fontaine entourée d'une petite zone pavée, la création de plusieurs espaces verts et de massifs de fleurs, la plantation de quelques arbres et arbustes pour offrir des zones d'ombre, le déplacement et la remise à niveau du columbarium, des sondages aux alentours de l'église pour déceler les infiltrations d'eau qui provoquent des moisissures à l'intérieur du bâtiment.



Fibre optique à Châtonnaye



La Société FTTH FR SA va raccorder les immeubles de la Commune au réseau cantonal de fibre optique. Les travaux de construction vont débuter au printemps 2024 et le réseau devrait être opérationnel à partir de août 2024.

Pour les propriétaires, le raccordement des immeubles durant la phase de construction initiale est entièrement gratuit et sans obligation d'utilisation. L'installation d'une prise optique dans les logements (sur commande d'un service auprès d'un opérateur) sera également gratuite, pour autant que les tubes à l'intérieur du bâtiment soient utilisables.

Les propriétaires concernés ont reçu un courrier contenant un contrat de raccordement de fth fr SA. Nous vous encourageons à le signer et à le retourner sans attendre afin de saisir cette opportunité unique de profiter d'une plus-value non négligeable pour votre bien immobilier.

Activités du Conseil Communal

Participation aux séances

ACF	Association des Communes fribourgeoises
AES	Accueil extra scolaire
AGR	Association des Communes de la Glâne
ART	Association Romont Tourisme
CO	Cycle d'orientation de la Glâne
COSEDEC	Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets
EMB	Epuration Moyenne Broye
ESI	Entente sociale
GAGN	Association pour l'approvisionnement des eaux Villaz, Tornay, Châtonnaye
RSG	Réseau santé de la Glâne
Secours Sud	Association des pompiers et ambulances Sud Fribourgeois
SLPP	Service logopédie scolaire
USL	Union des sociétés locales

Commissions :

Air-Pro Glâne	Finances	Seniors +
Avenir Centre Village	Fusion	STEP
Curatelles	Glâne Farzin	Tourisme & Patrimoine
Déchetterie	Petite enfance	Transports
Energie		

Avril

Présentation par Jean-Marc Nicod, archiviste de la Commune de Valbroye : Les secrets du vallon du Rio de Marnand

Mai

Assemblée de Commune

Juillet

Lancement de I-Glâne

Août

Organisation de la Fête nationale

Fin de mandat du Syndic, M. Bernard Sansonnens

Election complémentaire au Conseil communal : M. Alain Brahier

Election de Mme Sandrine Goumaz, Syndique

Septembre

Remplacement de l'éclairage public par des LED

Octobre

Fêtes des nonagénaires lors de l'EchoberFest

Elections fédérales—1er tour

Novembre

Elections fédérales—2ème tour

Police des constructions

Enquêtes publiques

Groupe E

Renforcement de la ligne électrique
Enquête du 03.06 au 03.07.2023

EMB Epuration Moyenne Broye

Parcelles 378,379,376,375,357,355,360,361,516,363
Construction du réseau (tronçon STEP jusqu'à Trey)
Enquête publique du 23.06 au 07.07.2023

Stipimmo SA, parcelles 530 et 550

Démolition d'un rural et construction de 2 immeubles
Enquête du 21.07 au 04.08.2023

Stipimmo SA, parcelle 549

Démolition d'un rural et construction d'un immeuble de trois appartements avec PAC air/eau
Enquête du 26.08 au 09.09.2023

Permis de construire délivrés

Swisscom (Suisse) SA,

Parcelle 379, Chemin de Chaussy 5

Antenne 5 G

Enquête complémentaire : demande de dérogation à la distance minimale par rapport à la forêt pour la construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour Swisscom (Suisse) SA.

Permis de construire délivré le 03.07.2023

Duval Philippe

Chemin des Grands-Champs 4, parcelle 132

Construction d'un cabanon de jardin avec pose de panneaux photovoltaïques et création SAS d'entrée

Permis de construire délivré le 20.09.2023

Autorisations communales délivrées

Fleury Georges

Impasse de la Planche-aux-Veaux 12

Changement du système de chauffage et forage d'une sonde géothermique

Autorisations délivrée le 03.07.2023

Mondoux Henri et Elvira,

Chemin des Grands-Champs 7, parcelle 136

Installation de 110m2 de panneaux photovoltaïques en toiture

Autorisation délivrée le 13.09.2023

Chenaux Nicolas et Christelle

Impasse des Chaffeirus 21, parcelle 21

Installation de 52 m2 de panneaux photovoltaïques en toiture

Autorisation délivrée le 19.06.2023

Autorisations communales délivrées (suite)

Alain Kemenang et Anastasie Joëlle Kenle Momo
Route du Pré Terrapon 17 – parcelle 70 – 1553 Châtonnaye
 Installation de 56.63 m2 de panneaux photovoltaïques en toiture
 Autorisation délivrée le 06 novembre 2023

Permis d’habiter délivré

M. Devaud et M.-C. Barbey
 Grand-Rain 11, parcelle 328
 Transformation d’une ferme, installation d’une pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques
 Permis d’utiliser provisoire délivré le 21.08.2023



Agenda des manifestations de la Société de Jeunesse

- 01.01.24** Bal organisé à la salle polyvalente
- 11.02.24** Loto organisé à la salle polyvalente
- 13.03.24** St-Patrick organisée à la salle polyvalente.
- 18-20.04.24** 1er mai—tournée des maisons
- 25-27.04.24** 1er mai—tournée des maisons



Jeudi 7 décembre à 19h00
Châtonnaye

ST-NICOLAS

DES ÉCOLES

Cortège aux lanternes et flambeaux
 (Impasse des Roches)

Poésie - Chants - Discours - Flonflons
Biscôme et mandarine
Thé - Vin chaud - Soupe
 (devant la halle de gym)

En collaboration avec :
 Petit groupe de la Fanfare - Jeunesse de Châtonnaye
 Pastorale de Middel - Conseil des parents Châtonnaye

Afin de faciliter l'organisation, merci d'annoncer votre présence :
 Message au 079 709 54 91 ou en scannant le QR Code

Merci !





La Société de gym de Châttonnaye (SGC)

40 ans ont passé mais nous sommes toujours là et prêts à vous accueillir !

Et NON la « gym » ce n'est pas que pour les enfants ou les « vieux » ! Malgré un nom qui peut paraître un peu « pompeux », une société de gym propose des cours très actuels, variés, avec des moniteurs formés et certifiés. **Venez nous voir, c'est à côté de chez vous !**

Mélange d'exercices de HIIT (High-Intensity Interval Training) et circuits trainings, Marie-Laure concocte chaque lundi un cours « Fitness » qui porte vraiment bien son nom !

Le Pilate vise à une meilleure forme physique en travaillant les muscles profonds, il accroît la souplesse et aide à une meilleure posture.

Nicole vous attend le mercredi pour de la gym douce, de maintien, adaptée à chacune et chacun ; on y travaille la coordination en musique, la souplesse et la mobilité par le stretching.

Mireille accueille les plus jeunes avec un parent le mardi matin et les enfants de la 1H à la 4H dès la sortie de l'école. Apprentissage de la gym par des jeux, amusements garantis.

Si tu aimes danser, viens découvrir le break dance et danser avec Jane tous les mardis !

Les cours d'agrès, plus spécifiques, sont uniquement sur inscriptions limitées afin de garantir la sécurité des gymnastes.

**Mesdames, Messieurs, jeunes et moins jeunes venez tenter l'expérience et aidez-nous à faire vivre cette société !
N'hésitez pas à venir tester 2 cours sans engagement**

Toutes les infos sur notre site : www.gymchatonnaye.ch Tous nos cours sont mixtes !

LUNDI	Agrès* C2 à C5	17h25 – 19h05
	Fitness – renforcement musculaire /HIIT (dès 15 ans)	19h10 – 20h10
MARDI	Parents-enfants dès 2 ans	09h00 – 10h00
	Gym Jeunesse (1H à 4H)	15h30 – 16h45
	Break Dance (dès la 5H, CO et après)	18h30 – 19h30
MERCREDI	Gym douce (adultes et séniors)	14h00 – 15h00
JEUDI	Pilate (dès 15 ans)	20h15 – 21h15
VENDREDI	Agrès* C3 à C5	17h25 – 19h15
SAMEDI	Agrès* C1 - C2	08h45 – 10h15

*cours sur inscription uniquement : agres.chatonnaye@gmail.com

Et tu aimes de nouveaux défis, viens compléter notre équipe du comité, nous avons besoin de renforts !

INFOS

Contact : Marie-Noëlle Bugnon

Tél. : 079 874 43 06

Email : presidence@gymchatonnaye.ch



Société de tir Châtonnaye

Rapport 2023

Tir en Campagne de la société

Notre société a été représentée par 47 tireurs/es dont 11 jeunes tireurs, 23 élites, 12 vétérans et 1 sénior.

Classement de la société au tir en campagne :

Jeunes U13 – U17 :	1 ^{er}	Terrin Ely	62 pts
Jeunes U19 – U21 :	4 ^{ème}	Nydegger Léo	61 Pts
Dames :	5 ^{ème}	Olofsson Ariane	65 Pts
Actifs :	6 ^{ème}	Sudan Laurent	67 pts
Vétérans :	10 ^{ème}	Plancherel Joëlle	64 pts
Séniors :	7 ^{ème}	Jaquier Jean-Pierre	63 pts
Tir des présidents/secrétaires :	1 ^{ère} place !	Bravo les filles !	

Tir Obligatoire

61 tireurs/es et 38 astreints au tir obligatoire.

Finale de district de groupes

Deux groupes ont été qualifiés pour la finale de district à la Montagne de Lussy, mais pas de qualification pour la suite.

Section JT/ADO

Félicitations à nos jeunes qui terminent 1^{er} au concours JT/ADO et gagne le challenge de la FSTG avec une moyenne de 75,57 pts.

Classement de la société au concours JT/ADO :

1 ^{er}	Pascal Schneider (ADO)	80 pts
2 ^{ème}	Lucka Schneider (cours 1)	77 pts
3 ^{ème}	Polly Mondoux (cours 3)	84 pts

Concours groupe JT

Deux groupes JT ont été inscrits. Les deux groupes se qualifient pour la finale de district. Châtonnaye 1 termine à la 1^{ère} place du district avec 647 pts.

Tout ce petit monde a pu goûter à la finale cantonale et termine à une très belle 14^{ème} place (U17-U9) au classement du tir des groupes. Le groupe était composé de Lisa Bongard, Jimmy Mondoux, Joël Schneider et Ely Terrin.

Félicitations à tous pour ces excellents résultats.

ROI DU TIR 2023 :	Demierre Christian	510 pts
Tir des Roches :	Oloffson Anders	68 pts
Mémorial Jean-Claude :	Demierre Christian	49 pts
Challenge de la Brévire :	Terrin Yves	91 pts
Tir de clôture :	Olofsson Anders	95 pts

La société de tir vous remercie de votre soutien tout au long de cette année !



Fanfare l'Echo des Roches 🎵

www.fanfare-chatonnaye.ch

🎵 nos prochains concerts et Fêtes dans notre village :

- 16 décembre 2023, concert de fin d'Année
- 8 et 9 mars 2024, concert annuel



Apprendre à jouer !

Notre Ecole de musique donne des cours :

- éveil musical, dès l'âge de 4 ans
- instrument, enfant dès 7 ans

* Contact : David Portmann, 079 912 72 41

✉ info@fanfare-chatonnaye.ch



Chaque année, la Commune met à disposition de la population : **2 entrées gratuites** pour chaque spectacle de la saison culturelle

Consultez le programme sur le site www.bicubic.ch

Renseignements et réservations au bureau communal : 026/658.12.37



Bibliothèque « Aux 1001 livres »

Route de Romont 4, Châtonnaye

La bibliothèque est ouverte à toute la population des communes de Châtonnaye, Torny et environs, adultes et enfants.

HORAIRES

Mardi: 18h00 – 19h30

Mercredi: 13h00 – 14h00

Samedi: 09h30 – 11h00



Horaire spécial lors des vacances scolaires à consulter sur la porte d'entrée et sur les sites internet des communes.

Au plaisir de vous rencontrer



Le Passepartout de la Glâne cherche des **chauffeurs bénévoles**

Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez disposer d'un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue

Le comité vous invite à effectuer une ou deux journées d'essai avec un chauffeur expérimenté pour voir si cette activité vous convient. Vous vous engagez pour le nombre de journées que vous décidez et recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et la fixation des chaises roulantes

Le rôle de chauffeur du PPG n'est pas réservé uniquement aux hommes ; les dames sont tout à fait capable d'assurer ces transports grâce à nos nouveaux treuils pour rentrer les chaises roulantes dans nos véhicules



Réservations : Tous les jours ouvrables de **8h30 à 11h30** et de **14h00 à 15h00**—N° tél. **026.656.10.33**

Tarifs : Fr. **0.60** le km effectif et Fr. **2.-** de prise en charge.

Financement : Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous vivons grâce à la générosité des donateurs

Vous souhaitez faire un don :

Banque Valiant AG – 3001 Berne

IBAN CH05 0630 0016 3233 1620 2—compte 30-38112-0



SAPINS DE NOËL

Les sapins de Noël seront en vente au centre forestier de Combloney (Montagne de Lussy), les samedi 09 et samedi 16 décembre de 08h30 à 11h30
Les prix sont fixés selon la grandeur du sapin



DENEIGEMENT

Notre service de voirie est prêt pour affronter les tracas de l'hiver. Les trottoirs et les routes communales seront déneigés en priorité et dès 06h00 le matin, voire plus tôt en cas de grosses chutes de neige.

Le Conseil communal demande que les trottoirs et les bords de routes soient libres de tous véhicules ou autres objets encombrants afin de faciliter le pas-

ECLAIRAGES PUBLICS

Le Conseil communal poursuit ses efforts en vue de nouvelles économies d'énergie. Le remplacement des ampoules de sodium par des LED a eu lieu en octobre dernier.



CFF: une nouvelle offre remplacera la carte journalière commune dès 2024

La carte journalière de transport Commune, au format papier actuel, disparaîtra à la fin de l'année. Elle sera remplacée par une «carte journalière dégriffée» uniquement vendue aux guichets des communes et disponible aussi bien électroniquement qu'au format papier. Ces cartes seront toujours valables sur l'ensemble du réseau couvert par l'abonnement général. Cette solution permettra de supprimer le contingentement par commune

Tout usager pourra acheter un nombre illimité de cartes dans n'importe quelle commune. Le prix de cette nouvelle carte sera identique dans toute la Suisse et dépendra du moment de l'achat: jusqu'à dix jours avant le voyage, la nouvelle carte journalière coûtera Frs. 39.- en 2e classe pour les titulaires d'un demi-tarif et Frs. 52.- plein tarif. Les prix pour la 1ère classe se monteront à Frs. 66.- demi-tarif et Frs. 88.- plein tarif. Le deuxième niveau de prix sera valable jusqu'à un jour avant le voyage, allant de Frs. 59.- en 2e classe demi-tarif à Frs. 148.- en 1ère classe plein tarif. La prévente sera possible dès six mois avant la date désirée.



En 2024, les femmes nées en 1960 et les hommes nés en 1959 devront déposer leur demande de rente AVS minimum 3 mois avant la date de leur anniversaire. Les formulaires de demande sont à votre disposition auprès de l'employeur ou sur le site de la caisse de compensation www.caisseavsfr.ch.



Comprimé d'iode

La Confédération distribue tous les dix ans des comprimés d'iode à la population résidant dans un rayon de 50 km autour d'une centrale nucléaire suisse – comme mesure préventive en cas d'accident grave dans une centrale nucléaire. La centrale nucléaire de Mühleberg est en cours de démantèlement. C'est pourquoi il n'est plus nécessaire, dans notre commune, de distribuer directement des comprimés d'iode à la population. Cependant, des comprimés resteront disponibles pour l'ensemble de la population. Ils seront dorénavant stockés de manière centralisée par le canton pour notre région.



Que faire des anciens comprimés d'iode ?

Depuis environ dix ans, les comprimés d'iode sont distribués dans un emballage violet ; avant cela, ils étaient distribués dans un emballage rouge. Vous pouvez simplement rendre ces anciens comprimés d'iode dans une pharmacie ou une droguerie.

Plus d'informations: www.comprimesiode.ch

Vous avez des questions sur la distribution des comprimés : **Hotline 0848 44 22 00** jusqu'au 2 décembre

•



•

Guide pratique disponible sur : www.pa-f.ch
Hotline pour les proches aidant-e-s du canton

Tél +41 58 806 26 26

Horaires : lundi, mardi, jeudi: 13h00 à 18h00
mercredi: 9h00 à 13h00

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Pro Senectute vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Les bénévoles se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg—**026 347 12 92** ou **026 347 12 40**

www.fr.prosenectute.ch

**PRO
SENECTUTE**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Changement LDCh au 01.01.2024

Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien



J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

OUI

J'ai déjà mon ID AMICUS.



NON

Je participe à un **cours théorique** auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agréé-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.

L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.



J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi** l'évaluation pratique de conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.

Plus de renseignements sur
www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens



Goûter d'Halloween à l'Accueil extrascolaire de Châtorny



Le Sentier des Lutins au centre de Châtonnaye

Châtonnaye va accueillir en décembre le sentier des lutins au centre du village. Cette initiative est proposée par deux villageoises qui tiennent à égayer notre village pendant la période de l'Avent. Adultes et enfants sont invités à venir suivre ce parcours sur lequel ils croiseront peut-être un lutin au détour d'un chemin...

Lieu de départ du sentier : Salle polyvalente de Châtonnaye



Pensez aux commerçants et artisans du village pour vos cadeaux de Noël !

La laiterie de Châtonnaye à l'honneur

Nous avons l'immense fierté de féliciter notre fromager du village, Mr Marc Mesot et son épouse Floriane, pour l'obtention de deux médailles lors du World Cheese Award qui a eu lieu fin octobre à Trondheim en Norvège.

Floriane et Marc Mesot ont repris la fromagerie du village au début de l'année 2023. Les deux fromages primés, le Gruyère mi-salé et salé, ont reçu la médaille d'or ! Ces distinctions sont les gages de qualité de la part des 12 producteurs de la société de laiterie de Châtonnaye ainsi que du fromager.



Août 2023— Après 11 années passées au Conseil, dont 10 à la Syndicature, Bernard Sansonnens préside sa dernière séance et invite le nouveau Conseil à son domicile pour partager un repas.



Un grand merci à Marie-France & Bernard pour cette sympathique soirée !

EchoberFest et Fêtes des nonagénaires



Magnifique journée partagée avec M. Marcel Dougoud, Mme Lucia Vaucher, Mme Agnès Péclat, M. Guy Cotting et leurs familles pour marquer leur 90ème anniversaire

Sortie annuelle des aînés

Visite du Palais fédéral

Le soleil étant de la partie, cette journée du 27 septembre 2023, commença sous les meilleurs auspices. Tout le monde étant présent à 08.00h, nous nous sommes dirigés direction Berne.

Arrivée devant le Palais fédéral, nous étions attendus pour les cafés - croissants, avant d'assister à une session du parlement. Après avoir pu admirer l'intérieur de l'hémicycle depuis les tribunes réservées au public et, de plus, écouter M. Guy Parmelin, nous sommes passés dans une salle de commission où notre conseiller national Pierre-André Page nous a rejoints. Pierre-André nous a parlé du fonctionnement du parlement et a répondu à nos nombreuses questions. La visite s'est ensuite poursuivie à travers les dédales de ce palais, véritable labyrinthe pour nos aînés !



La suite du programme eut lieu à la « Galerie des Alpes » restaurant du Palais, où un délicieux repas nous a été servi. Nous avons également pu côtoyer et échanger quelques mots, entre l'apéro, le dessert et le café avec certains conseillers nationaux. Madame Nathalie Goumaz Demierre, Secrétaire générale du DEFR, au courant de notre escapade, nous a également rendu visite.

Puis Pierre-André nous a organisé un petit extra : nous avons pu visiter la salle des Pas Perdus, endroit réservé aux seuls conseillers nationaux et normalement interdit au public. Nous remercions chaleureusement Pierrot pour l'organisation de cette journée.

Durant l'après-midi, nous nous sommes baladés direction la fosse aux ours. Sur une terrasse bien ombragée, nous avons pu admirer la Berne fédérale et étancher notre soif ! Le car nous a ensuite ramenés à Châtonnaye. Nous remercions tous les participants de cette journée, qui ne furent pas nombreux, mais de très bonne compagnie.



Bureau communal : Fermé du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024

**Déchetterie : Ouverture le jeudi 28 décembre, samedi 30 décembre
et jeudi 4 janvier 2024**

Reprise de l'horaire habituel dès le mardi 9 janvier 2024

*Joyeuses
Fêtes*



